

Règlement officiel du Concours FedEx Voyage à votre image (le « Règlement »)
Aucun achat nécessaire pour participer ou gagner.

- 1. Admissibilité :** Le Concours FedEx Voyage à votre image (le « Concours ») est ouvert aux résidents légaux des cinquante (50) États américains et du District de Columbia (les « États-Unis »), ainsi que du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur État ou territoire de compétence de résidence à la date de leur inscription. Les propriétaires d'entreprise ou les employés autorisés qui s'inscrivent au nom de l'entreprise doivent être des résidents légaux des États-Unis ou du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur État/territoire de compétence de résidence à la date de leur inscription. Les employés de Federal Express Corporation (le « Commanditaire »), Don Jagoda Associates, Inc. (l'« Administrateur »), Counterpart Communication Design et chacune de leurs sociétés mères et filiales respectives (collectivement avec le Commanditaire, l'Administrateur et Counterpart Communication Design, les « Parties à la promotion »), ainsi que les membres de la famille immédiate (conjoint(e), parents, frères et sœurs et enfants) et du foyer de chacun de leurs employés, ne sont pas admissibles. Sous réserve de toutes les lois et réglementations applicables. Nul à l'extérieur des États-Unis, du Canada et là où la loi l'interdit. Les personnes et entreprises admissibles qui participent au Concours seront désignées par les termes « Participant », « vous » ou « votre » dans le présent Règlement. La participation implique l'acceptation pleine et inconditionnelle par le Participant du présent Règlement et des décisions du Commanditaire et de l'Administrateur, qui sont définitives et exécutoires pour toutes les questions relatives au Concours. L'attribution d'un prix est subordonnée au respect de toutes les conditions énoncées dans le présent Règlement. Le compte FedEx (si vous en possédez un) doit être en règle, tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion.
- 2. Calendrier du Concours :** Le Concours débute à 10 h, heure de l'Est (« HE »), le 10 mars 2026 et se termine à 17 h HE le 29 mai 2026 (la « Période du concours »). Les tirages au sort pour les prix de la fin de semaine d'escapade seront répartis en deux (2) périodes distinctes pendant la Période du concours. La première Période de prix de la fin de semaine d'escapade débutera à 10 h HE le 10 mars 2026 et se terminera à 23 h 59 HE le 31 mars 2026 (la « Période de prix de la fin de semaine d'escapade 1 »). La deuxième Période de prix de la fin de semaine d'escapade débutera à minuit HE le 1^{er} avril 2026 et se terminera à 23 h 59 HE le 30 avril 2026 (la « Période de prix de la fin de semaine d'escapade 2 »). Les participations non gagnantes de la Période de prix de la fin de semaine d'escapade 1 seront reportées à la Période de prix de la fin de semaine d'escapade 2.
- 3. Comment participer au Concours :** Pendant la Période du concours, en tant que Participant admissible disposant d'un compte FedEx, vous pouvez vous inscrire sur www.fedex.ca/voyage en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription à l'écran, y compris en fournissant votre numéro de compte FedEx individuel ou professionnel, afin de recevoir une (1) participation au Concours pour tout tirage au sort applicable en fonction de la date à laquelle vous vous inscrivez (l'« Inscription »). Plusieurs Participants peuvent être inscrits avec le même numéro de compte FedEx. Une adresse courriel ne peut être utilisée qu'une seule fois. Vous ne pouvez pas saisir la même adresse courriel avec différents comptes FedEx. En enregistrant un numéro de compte FedEx à titre individuel ou professionnel, vous affirmez et reconnaissez que vous êtes le propriétaire ou le représentant autorisé du numéro de compte FedEx et que vous êtes autorisé à participer en utilisant ce numéro de compte. Si vous ne possédez pas de compte FedEx et ne souhaitez pas en créer un, mais que vous souhaitez participer au Concours, vous pouvez inscrire à la main votre nom complet, le nom de votre entreprise (le cas échéant) et votre adresse courriel sur une feuille de papier de 7,6 cm x 12,7 cm et l'envoyer dans une enveloppe adressée à la main et suffisamment affranchie pour l'envoi aux États-Unis, à l'adresse suivante : The FedEx Vacay Your Way Sweepstakes - Registration Entry, P.O. Box 7752, Melville, NY 11775- 7752 USA. Une seule inscription par personne, quelle que soit la méthode d'inscription. Les inscriptions par courrier doivent être complètes pour être valides et doivent être postées avant le 29 mai 2026, le cachet de la poste faisant foi, et reçues avant le 5 juin 2026 pour être admissibles au tirage au sort du grand prix, du premier prix et du deuxième prix. Les inscriptions pour la Période de prix de la fin de semaine d'escapade 1 doivent être postées avant le 31 mars 2026 et reçues avant le 7 avril 2026. Les inscriptions pour la Période de prix de la fin de semaine d'escapade 2 doivent être postées avant le 30 avril 2026 et reçues avant le 7 mai 2026. Les inscriptions par courrier reproduites mécaniquement ou automatisées ne sont pas admissibles.

Il existe quatre (4) façons d'obtenir des participations supplémentaires après vous être inscrit pour tout tirage applicable en fonction de la date à laquelle vous vous inscrivez :

- 1) Effectuer un envoi FedEx admissible : Une fois inscrits, les Participants peuvent obtenir des participations supplémentaires (comme décrit ci-dessous) en effectuant des envois FedEx

admissibles, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous (les « Envois »), à l'aide d'un numéro de compte FedEx valide et admissible qui a été enregistré aux fins du Concours et qui est en règle, tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion.

Expéditions admissibles pour les comptes établis aux États-Unis

Services d'expédition FedEx admissibles et programmes tarifaires (États-Unis)	Participations supplémentaires
FedEx International Priority ^{MD} Freight	4
FedEx International Economy ^{MD} Freight	4
FedEx ^{MD} International Deferred Freight	4
FedEx International First ^{MD}	4
FedEx ^{MD} International Connect Plus	4
FedEx One Rate ^{MD}	3
FedEx First Overnight ^{MD}	3
FedEx 1Day ^{MD} Freight	3
FedEx International Priority ^{MD}	3
FedEx International Priority ^{MD} Express (IPE)	3
FedEx Priority Overnight ^{MD}	2
FedEx International Ground ^{MD}	2
FedEx 2Day ^{MD} Freight	2
FedEx Standard Overnight ^{MD}	1
FedEx Express Saver ^{MD}	1
FedEx 2Day ^{MD}	1
FedEx 2Day ^{MD} A.M.	1
FedEx Ground ^{MD}	1
FedEx Ground Multiweight ^{MD}	1
FedEx Ground ^{MD} Economy	1
FedEx Home Delivery ^{MD}	1
FedEx 3Day ^{MD} Freight	1
FedEx International Priority DirectDistribution ^{MD}	1
FedEx International Economy ^{MD}	1

Expéditions admissibles pour les comptes canadiens

Services d'expédition FedEx admissibles (Canada)	Participations supplémentaires
FedEx ^{MD} International Priority Freight	4
FedEx ^{MD} International Express Freight	4
FedEx ^{MD} International Economy Freight	4
FedEx ^{MD} International Deferred Freight	4
FedEx ^{MD} International Connect Plus	4
FedEx International Premium TM	4
FedEx International First ^{MD}	4
FedEx International Priority ^{MD}	3

FedEx International Priority ^{MD} Express	3
FedEx First Overnight ^{MD}	3
FedEx 1Day ^{MD} Freight	3
FedEx Priority Overnight ^{MD}	2
FedEx International Ground TM	2
FedEx ^{MD} International Economy	1
FedEx ^{MD} International DirectDistribution Surface Solutions	1
FedEx Standard Overnight TM	1
FedEx International Priority DirectDistribution ^{MD}	1
FedEx Ground ^{MD}	1
FedEx Economy ^{MD}	1
FedEx 2Day ^{MD}	1

- 2) Inscription par la poste : Si vous vous êtes inscrit au moyen de votre numéro de compte FedEx, vous pouvez obtenir des participations supplémentaires en inscrivant à la main votre nom complet, le nom de votre entreprise (le cas échéant), votre numéro de compte FedEx et votre adresse courriel sur une feuille de papier de 7,6 cm x 12,7 cm et en l'envoyant dans une enveloppe adressée à la main et suffisamment affranchie pour l'envoi aux États-Unis, à l'adresse suivante : The FedEx Vacay Your Way Sweepstakes-Bonus Entry, P.O. Box 7752, Melville, NY 11775-7752 USA. Si vous n'avez pas de numéro de compte FedEx et que vous avez envoyé une inscription par courrier, vous pouvez obtenir des participations supplémentaires en inscrivant à la main votre nom complet, le nom de votre entreprise (le cas échéant) et votre adresse courriel sur une feuille de papier de 7,6 cm x 12,7 cm et en l'envoyant dans une enveloppe adressée à la main et suffisamment affranchie pour l'envoi aux États-Unis, à l'adresse suivante : The FedEx Vacay Your Way Sweepstakes - Bonus Entry, P.O. Box 7752, Melville, NY 11775- 7752 États-Unis. Limite d'une (1) participation supplémentaire par la poste par enveloppe. Chaque participation supplémentaire par la poste équivaut à quatre (4) participations. Toutes les participations supplémentaires par la poste doivent être complètes pour être admissibles. Toutes les participations supplémentaires par la poste doivent être postées avant le 29 mai 2026 et reçues avant le 5 juin 2026 pour être admissibles au tirage au sort du grand prix, du premier prix et du deuxième prix. Les participations pour la Période de prix de la fin de semaine d'escapade 1 doivent être postées avant le 31 mars 2026 et reçues avant le 7 avril 2026. Les participations pour la Période de prix de la fin de semaine d'escapade 2 doivent être envoyées avant le 30 avril 2026, le cachet de la poste faisant foi, et reçues avant le 7 mai 2026. Les participations supplémentaires par la poste reproduites mécaniquement ou automatisées ne sont pas admissibles.
- 3) FedEx Rewards (résidents des États-Unis seulement) : Une fois inscrits, les Participants résidant aux États-Unis et inscrits au programme FedEx Rewards obtiendront automatiquement quatre (4) participations supplémentaires au Concours. Les Participants qui possèdent un compte FedEx mais ne sont pas inscrits au programme FedEx Rewards peuvent obtenir quatre (4) participations supplémentaires en s'inscrivant au programme FedEx Rewards sur getrewards.fedex.com. Des conditions générales distinctes s'appliquent.

Participations supplémentaires pour les résidents canadiens (résidents du Canada seulement) : Étant donné que le programme FedEx Rewards n'est pas accessible aux résidents canadiens, ceux-ci peuvent obtenir quatre (4) participations supplémentaires en inscrivant à la main leur nom complet, le nom de leur entreprise (le cas échéant), leur numéro de compte FedEx (s'ils en ont un) et leur adresse courriel sur une feuille de papier de 7,6 cm x 12,7 cm et en envoyant celle-ci dans une enveloppe séparée, adressée à la main et suffisamment affranchie pour l'envoi aux États-Unis, à l'adresse suivante : The FedEx Vacay Your Way Sweepstakes FedEx Rewards - Bonus Entry, P.O. Box 7752, Melville, NY 11775-7752 USA. Toutes les

participations envoyées par la poste doivent être postées avant le 29 mai 2026 et reçues avant le 5 juin 2026 pour être admissibles au tirage au sort du grand prix, du premier prix et du deuxième prix. Les participations pour la Période de prix de la fin de semaine d'escapade 1 doivent être postées avant le 31 mars 2026 et reçues avant le 7 avril 2026. Les participations pour la Période de prix de la fin de semaine d'escapade 2 doivent être envoyées avant le 30 avril 2026, le cachet de la poste faisant foi, et reçues avant le 7 mai 2026.

Limite de deux cents (200) participations par Participant, quel que soit la méthode de participation ou la combinaison de méthodes de participation utilisée. En cas de litige concernant une inscription, une expédition ou une participation au programme FedEx Rewards, le titulaire autorisé du compte FedEx utilisé pour s'inscrire au concours (tel que déterminé par le propriétaire de l'entreprise, le cas échéant) sera considéré comme le Participant. Le « titulaire autorisé du compte » associé au numéro de compte FedEx est la personne physique ou l'entreprise affectée au numéro de compte FedEx par FedEx. Un gagnant potentiel peut être tenu de fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du numéro de compte FedEx ou la preuve qu'il est un représentant autorisé de l'entreprise associée au numéro de compte FedEx. En cas de litige concernant une participation non associée à un numéro de compte FedEx, le titulaire autorisé du compte de l'adresse e-mail utilisée pour s'inscrire au Concours sera considéré comme le Participant. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à laquelle une adresse e-mail a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation chargée d'attribuer des adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse soumise. Un gagnant potentiel qui s'est inscrit sans numéro de compte FedEx peut être tenu de fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse e-mail associée à l'inscription. Les frais normaux d'accès et d'utilisation d'Internet imposés par votre fournisseur d'accès Internet s'appliquent. La preuve d'envoi ou de soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par le Commanditaire. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées.

4. Prix et valeurs de détail approximatives (« VDA ») :

Grands prix (2) : Le gagnant peut choisir l'un (1) des prix suivants :

Option 1 : Un voyage de 8 jours et 7 nuits pour le gagnant et un (1) accompagnateur à Paris et à Nice, en France. Le voyage comprend le transport aérien aller-retour en classe économique, l'hébergement à l'hôtel pour sept (7) nuits (sur la base d'une occupation double), la location d'une voiture ou les transferts terrestres vers/depuis l'aéroport/l'hôtel (au choix du Commanditaire), les visites/excursions spécifiées par le Commanditaire et un chèque de 1 000 \$ US remis au gagnant uniquement pour ses dépenses personnelles. La VDA de l'option 1 est de 12 000 \$ US.

Option 2 : Un voyage de 8 jours et 7 nuits pour le gagnant et un (1) accompagnateur à Lisbonne, au Portugal, et à Barcelone, en Espagne. Le voyage comprend le transport aérien aller-retour en classe économique, l'hébergement à l'hôtel pour sept (7) nuits (sur la base d'une occupation double), les transferts terrestres vers/depuis l'aéroport/l'hôtel, les visites/excursions spécifiées par le Commanditaire et un chèque de 1 000 \$ US remis au gagnant uniquement pour ses dépenses personnelles. La VDA de l'option 2 est de 12 000 \$ US.

Option 3 : Un voyage de 8 jours et 7 nuits pour le gagnant et un (1) accompagnateur à Maui et à Oahu, à Hawaï. Le voyage comprend le transport aérien aller-retour en classe économique, l'hébergement à l'hôtel pour sept (7) nuits (sur la base d'une occupation double), les transferts terrestres vers/depuis l'aéroport/l'hôtel, les visites/excursions spécifiées par le Commanditaire et un chèque de 1 000 \$ US remis au gagnant uniquement pour ses dépenses personnelles. La VDA de l'option 3 est de 12 000 \$ US.

Option 4 : Un voyage de 7 jours et 6 nuits pour le gagnant et un (1) accompagnateur aux Îles Turques-et-Caïques. Le voyage comprend le transport aérien aller-retour en classe économique, l'hébergement à l'hôtel pour six (6) nuits (sur la base d'une occupation double), les transferts terrestres vers/depuis l'aéroport/l'hôtel, les visites/excursions spécifiées par le Commanditaire et un chèque de 1 000 \$ US remis au gagnant uniquement pour ses dépenses personnelles. La VDA de l'option 4 est de 12 000 \$ US.

Premier prix (1) : 5 000 \$ US, remis sous forme de chèque.

Deuxième prix (1) : 2 500 \$ US, remis sous forme de chèque.

Prix de la fin de semaine d'escapade (2 prix, 1 par Période de prix de la fin de semaine) : Il y aura deux (2) Prix de la fin de semaine d'escapade à gagner, consistant en une escapade de 3 jours et 2 nuits pour deux (2) personnes vers n'importe quelle destination aux États-Unis ou au Canada, d'une valeur maximale de 3 200 \$ US (chacun étant une « Fin de semaine d'escapade »). Le gagnant aura la possibilité de réserver son escapade selon les modalités déterminées par le Commanditaire. Le coût de l'escapade ne peut dépasser 3 200 \$ US. Si ce montant est dépassé, le gagnant devra payer les frais supplémentaires liés à l'escapade.

Limite d'un (1) prix par Participant.

5. **Tirages au sort :** Le gagnant du premier Prix de la fin de semaine d'escapade sera sélectionné par tirage au sort le ou vers le 7 avril 2026 parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Période du prix de la fin de semaine d'escapade 1. Le gagnant du deuxième Prix de la fin de semaine d'escapade sera sélectionné par tirage au sort de manière distincte le ou vers le 8 mai 2026 parmi toutes les participations admissibles reçues avant la fin de la Période du prix de la fin de semaine d'escapade 2. Les gagnants du grand prix, du premier prix et du deuxième prix seront sélectionnés lors d'un tirage au sort à la fin du Concours, le ou vers le 26 juin 2026, parmi toutes les participations admissibles reçues/postées pendant la Période du concours, à condition qu'un gagnant du Prix de la fin de semaine d'escapade ne puisse pas remporter le grand prix, le premier prix ou le deuxième prix. Le tirage au sort sera effectué par l'Administrateur (dans ses bureaux de Melville, NY, États-Unis), un organisme indépendant dont les décisions sont définitives pour toutes les questions relatives à ce Concours. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues/postées avant la date limite pour chaque tirage au sort pendant la Période du concours.
6. **Règlement général :** Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure si le prix annoncé (ou une partie du prix) n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit. Aucune substitution ou transfert du prix par le Participant/gagnant n'est autorisé, sauf dans les cas décrits ci-dessus. Les gagnants ne recevront pas la différence entre la valeur réelle et la valeur au détail approximative. Les taxes liées aux prix sont à la charge des gagnants/entreprises gagnantes. Les gagnants/entreprises gagnantes aux États-Unis recevront un formulaire fiscal 1099 correspondant à la valeur réelle du prix reçu au cours de l'année où le prix a été attribué. Les gagnants potentiels du grand prix et du Prix de la fin de semaine d'escapade devront signer et renvoyer, par courriel ou par envoi FedEx prépayé express, une déclaration d'admissibilité et une décharge de responsabilité/publicité (lorsque la loi l'exige) (« Dossier de déclaration ») dans les quarante-huit (48) heures suivant la tentative de notification, faute de quoi le prix pourra être annulé et un autre gagnant sera sélectionné, si le temps le permet. Si un gagnant remporte le prix au nom d'une entreprise, l'employé autorisé qui a participé au nom de l'entreprise doit remplir le Dossier de déclaration et, s'il le souhaite, il peut transférer le prix à un autre employé de son entreprise. Dans ce cas, l'employé transféré sera considéré comme le gagnant potentiel et devra également signer un Dossier de déclaration avant d'accepter le prix. Les Participants issus d'une entreprise ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur politique d'entreprise n'interdit pas l'attribution d'un prix à un employé avant l'acceptation du prix. Les voyages du grand prix et les Fins de semaine d'escapade doivent être effectués/utilisés dans un délai d'un (1) an à compter de la notification du gagnant. Certaines restrictions et dates d'interdiction peuvent s'appliquer. Le Commanditaire déterminera la compagnie aérienne et l'itinéraire de vol (le cas échéant) à sa seule discrétion. Les règlements et conditions de la compagnie aérienne (ou de tout service de transport) s'appliquent. La location de voiture est soumise à des restrictions supplémentaires énoncées dans le contrat de location de voiture. Si le gagnant concerné ne remplit pas les conditions requises pour la location de voiture, cette partie du prix ne sera pas attribuée et aucune compensation supplémentaire ne sera fournie. La voiture doit être restituée avec le réservoir d'essence plein. Aucun remboursement ni aucune compensation ne sera accordé en cas d'annulation ou de retard d'un vol/voyage. Les voyages et l'hébergement sont soumis à la disponibilité. Les voyages sont soumis aux conditions générales énoncées dans le présent Concours et à celles énoncées par la compagnie aérienne/le transporteur choisi par le Commanditaire, comme indiqué dans le contrat de transport des passagers. Les voyages/escapades ne peuvent être combinés avec aucune autre offre et ne donnent pas droit à des miles de fidélisation. Les accompagnateurs/invités doivent voyager selon le même itinéraire et au même moment que les gagnants respectifs. Si un accompagnateur/invité est mineur, le gagnant doit être le parent ou le tuteur légal de l'accompagnateur/invité. Les accompagnateurs/invités (ou les gagnants représentant des accompagnateurs/invités mineurs) doivent signer une décharge de responsabilité/publicité (lorsque la loi l'exige) avant l'émission des documents de voyage ou l'utilisation du prix. Les gagnants et les accompagnateurs/invités doivent être en possession de documents de voyage valides (par exemple, permis de conduire conforme à la norme REAL ID ou carte d'identité non conducteur conforme à la norme REAL ID, passeport, carte de passeport, visa, etc.) afin de pouvoir voyager. Des restrictions, conditions et limitations de voyage peuvent s'appliquer. Les gagnants et leurs accompagnateurs/invités doivent respecter tous les protocoles

applicables au moment du voyage. Le Commanditaire ne remplacera aucun billet, bon de voyage ou certificat perdu, endommagé ou volé. La valeur réelle peut varier en fonction des fluctuations des tarifs aériens et de la distance entre le lieu de départ et la destination, et aucun montant correspondant à la différence de valeur ne sera accordée. Toutes les autres dépenses et tous les autres frais qui ne sont pas expressément mentionnés ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, les taxes, les assurances, les frais de téléphone, le service d'étage et les services de blanchisserie, les dépenses personnelles, les pourboires, les divertissements, les transferts, les frais accessoires ou tout autre élément non spécifiquement décrit dans le présent Règlement, tout transport non mentionné dans la description des prix et toutes les dépenses liées à ce qui précède sont à la charge exclusive des gagnants concernés. Les gagnants des premier, deuxième et troisième prix devront signer et renvoyer, par courriel ou par envoi FedEx prépayé, un Dossier de déclaration dans les sept (7) jours suivant la tentative de notification, faute de quoi le prix pourra être annulé et un autre gagnant sera sélectionné. Le renvoi d'un prix ou d'une notification de prix comme non livrable entraînera la disqualification et la sélection d'un autre gagnant. Les gagnants (qui possèdent un compte FedEx) doivent avoir un compte FedEx en règle au moment de l'attribution du prix, tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion. Les gagnants doivent également être en règle auprès de leur employeur, le cas échéant, au moment de l'attribution du prix, faute de quoi le prix sera perdu. Tous les gagnants potentiels canadiens devront également répondre correctement, sans aide, à une question de calcul arithmétique chronométrée afin d'être admissibles à gagner un prix. Les Parties à la promotion ne sont pas responsables des participations perdues, en retard, illisibles, mutilées, mal acheminées ou insuffisamment affranchies; des dysfonctionnements techniques, matériels ou logiciels; des pannes téléphoniques de toute nature; des connexions réseau perdues ou indisponibles; ou des communications électroniques ou autres communications échouées, incorrectes, inexactes, incomplètes, brouillées ou retardées, qu'elles soient causées par l'expéditeur ou par tout équipement ou programme associé ou utilisé dans le cadre de ce Concours, qui pourraient limiter la capacité à participer, ou qu'elles soient causées par une erreur humaine pouvant survenir lors du traitement des participations au Concours. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier ou d'annuler le Concours si celui-ci est techniquement corrompu de quelque manière que ce soit, à sa seule discrétion, et d'attribuer les prix applicables parmi toutes les participations admissibles reçues/postées en port dû pour chaque tirage avant l'annulation. L'acceptation d'un prix constitue une autorisation d'utiliser le nom de chaque gagnant et le nom de l'entreprise gagnante (le cas échéant) à des fins promotionnelles sans autre compensation ou autorisation, sauf lorsque la loi l'interdit, sans autre compensation ou autorisation du gagnant ou de l'entreprise gagnante, selon le cas. Les Parties à la promotion n'auront aucune responsabilité pour ce qui est de toute réclamation liée à la participation à ce Concours ou à l'utilisation de tout prix attribué et n'assument aucune responsabilité pour toute blessure ou tout dommage causé aux Participants ou à l'ordinateur de toute autre personne en rapport avec ou résultant de la participation à ce Concours. En recevant un prix, chaque gagnant accepte, en son nom ou au nom de son entreprise (le cas échéant), de dégager de toute responsabilité les Parties à la promotion et de les indemniser contre toute réclamation ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, les blessures corporelles, le décès ou les dommages ou pertes matériels résultant de la participation au Concours ou de la réception, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix (les « Réclamations »). En participant à ce Concours, chaque participant accepte de se soumettre au Règlement officiel et aux décisions du Commanditaire et de l'Administrateur.

- 7. Différends :** Les Participants, les gagnants et leurs accompagnateurs/invités acceptent ce qui suit : (a) dégager de toute responsabilité les Parties à la promotion et de les défendre, les indemniser et les dégager de toute responsabilité en cas de Réclamation; (b) les Réclamations découlant de ou liées à ce concours ou aux prix attribués seront résolues individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective, et uniquement et exclusivement devant un tribunal fédéral ou d'État situé dans le comté de Shelby, dans le Tennessee, aux États-Unis; (c) le Participant se soumet à la compétence personnelle exclusive desdits tribunaux de l'État du Tennessee pour tout litige de ce type et renonce irrévocablement à tout droit d'objection à cette compétence; (d) tou(te)s les Réclamations, jugements et indemnités seront limités aux dommages réels ne dépassant pas 100 \$ US, y compris les frais liés à la participation à ce Concours, mais en aucun cas les honoraires d'avocat; et (e) en aucun cas, le participant ne sera autorisé à obtenir des indemnités et le participant renonce par la présente à tous ses droits de réclamer des dommages-intérêts punitifs, accessoires et consécutifs et tout autre dommage, autres que les dépenses réelles engagées, ainsi qu'à tous ses droits de voir les dommages-intérêts multipliés ou augmentés d'une autre manière. CERTAINS TERRITOIRES DE COMPÉTENCE N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE CE QUI PRÉCÈDE PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. Toutes les questions et tous les problèmes concernant l'interprétation, la validité et l'exécutabilité du présent Règlement, ou les droits et obligations des participants ou des Parties à la promotion dans le cadre de ce Concours, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État du Tennessee aux États-Unis, sans donner effet à aucune disposition ni règle en matière de choix de loi ou de conflit de lois (qu'elles proviennent de l'État du Tennessee, des États-Unis ou de tout autre territoire de compétence) qui entraîneraient l'exécutabilité des lois d'un territoire de compétence autre que l'État du Tennessee aux États-Unis.

8. **Énoncé de confidentialité et de protection des données :** Les renseignements recueillis par le Commanditaire dans le cadre de ce Concours peuvent être utilisés par le Commanditaire conformément à l'Énoncé de confidentialité en ligne publié sur le site <http://www.fedex.com/us/security/privacy-policy-us.html> et aux lois applicables sur la protection des données, et peuvent être fournis aux tiers du Commanditaire participant à l'administration du Concours. Les tiers qui assistent le Commanditaire dans l'administration du Concours sont autorisés à utiliser vos renseignements dans le seul but de l'administration du Concours par le Commanditaire. En sélectionnant l'option permettant de recevoir des courriels promotionnels du Commanditaire, le Participant accepte de recevoir à l'avenir des courriels de toute société exploitante de FedEx. Le Participant accepte la collecte, le traitement et le stockage de ses données personnelles par le Commanditaire aux fins du Concours. Le responsable du traitement des données et le destinataire des données est Federal Express Corporation. Les renseignements des Participants canadiens seront transférés aux États-Unis.
9. **Gagnants :** Pour obtenir la liste des gagnants, disponible après le 15 juillet 2026 pendant une période d'au moins 30 jours, envoyez une enveloppe affranchie et préadressée (les Canadiens peuvent envoyer une feuille de papier de 7,6 cm x 13 cm, en y inscrivant leur nom complet et leur adresse postale, suffisamment affranchie pour l'envoi aux États-Unis, sans enveloppe affranchie et préadressée) à l'adresse suivante : The FedEx Vacay Your Way Sweepstakes Winners, Dept. RG, P.O. Box 7752, Melville, NY 11775-7752 USA.
10. **Commanditaire et administrateur :** Le Commanditaire du Concours est Federal Express Corporation, situé à Memphis, TN 38125 États-Unis. L'Administrateur du Concours est Don Jagoda Associates, Inc., situé au 100 Marcus Dr., Melville, NY 11747 États-Unis.